



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2012.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

#### Présents

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| - M. Roland MESSERLIN  | 1 <sup>er</sup> Adjoint,  |
| - M. Marc PERRIN       | 2 <sup>ème</sup> Adjoint, |
| - M. Serge JAEG        | 3 <sup>ème</sup> Adjoint, |
| - Mme Martine BISSLER  | Conseillère Municipale,   |
| - Mme Marie HINGRE     | Conseillère Municipale,   |
| - M. Bertrand RISACHER | Conseiller Municipal,     |
| - M. Timothée HINGRE   | Conseiller Municipal,     |
| - M. Joseph GENSBITTEL | Conseiller Municipal,     |
| - Mme Annick EHRET     | Conseillère Municipale,   |
| - M. Gérard STOECKLIN  | Conseiller Municipal.     |

#### Absents excusés

- Mme Françoise NAEGELEN qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Bertrand RISACHER,
- M. Marc ALTER qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER,
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 12 décembre 2012.

#### Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2012**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2012**
- 3°) **Participation à la protection sociale complémentaire des agents de la commune**
- 4°) **Aménagement entrée ouest**
- 5°) **Forêt : prévisions des coupes et travaux 2013**
- 6°) **Mise à disposition des agents communaux au profit d'organismes extérieurs**
- 7°) **Délégations extérieures**
- 8°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

M. RISACHER demande l'ajout à l'ordre du jour d'un point subvention suite à un courrier adressé par l'association « Les Cyclos de la Doller ». Le Conseil Municipal approuve ce rajout.

#### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2012**

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par treize voix pour et deux abstentions (Mme BISSLER et M. ALTER).



### **Point 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2012**

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par treize voix pour et deux abstentions (MM. JAEG et HINGRE).

### **Point 3 - Participation à la protection sociale complémentaire des agents de la commune**

M. le Maire rappelle les propositions faites lors de la réunion de travail du 26 juin dernier une participation mensuelle de 10,-€ par agent pour le risque santé ainsi qu'une de 10,-€ par agent pour le risque prévoyance.

Son épouse étant partie prenante, M. GENSBITTEL décide de ne pas participer au vote et quitte la salle.

#### **Convention de participation en prévoyance**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire prévoyance,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 9 novembre 2012 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin et Publiservices/ Sphéria Vie en date du 9 novembre 2012,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 26 octobre 2012,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité moins une abstention (M. KAYSER) :

#### **Article 1 :**

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance ;

#### **Article 2 :**

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance ; les garanties souscrites sont les suivantes : l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité, base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation ;

#### **Article 3 :**

- de déterminer l'assiette de cotisation pour le risque prévoyance au traitement de base indiciaire plus la nouvelle bonification indiciaire ;

#### **Article 4 :**



- de fixer, pour le risque Prévoyance, le montant mensuel de la participation employeur à 10,-€ brut par agent. Dans le cas où la cotisation de l'agent est inférieure à ce montant, le montant versé sera égal à la cotisation due par l'agent ;

**Article 5 :**

- de prendre acte que le Centre de Gestion du Haut –Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la mise en place de la convention de participation mutualisée, demande une participation financière aux collectivités adhérentes, définie comme suit :  
150 euros pour l'adhésion d'une collectivité de 10 à moins de 20 agents.  
Le centre de gestion factura le montant adéquat après signature de la convention de participation entre la collectivité et Publiservices / Sphéria Vie ;

**Article 6 :**

- d'autoriser le Maire à prendre et à signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation mutualisée et tout acte en découlant.

**Protection sociale complémentaire risque Santé**

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité moins une abstention (M. KAYSER) :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui ont souscrit un contrat labellisé pour le risque santé ;
- de fixer, pour le risque Santé, le montant mensuel de la participation employeur à 10,-€ brut par agent. Dans le cas où la cotisation de l'agent est inférieure à ce montant, le montant versé sera égal à la cotisation due par l'agent.

M. GENSBITTEL réintègre la séance.

**Point 4 - Aménagement entrée ouest**

M. le Maire annonce que l'estimation définitive du coût des travaux et le plan de financement demandés au cabinet IVR ne sont pas parvenus en mairie, il propose de reporter ce point à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. RISACHER rappelle que lors des dernières réunions le Conseil a renoncé à demander une subvention pour l'enfouissement des réseaux rue Sainte Anne. Il s'étonne de la prospection faite par le cabinet Énergie Haute Vosges.

M. le Maire répond que le bureau d'études IVR, n'ayant pas la compétence pour le réseau basse tension, s'est adjoint les services de ce cabinet pour l'étude de l'enfouissement des réseaux électriques. Le vote, intervenu précédemment, portait sur une demande de subvention auprès du Conseil Régional et non sur une réalisation de travaux.

**Point 5 - Forêt : prévisions des coupes et travaux 2013**

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui distribue les documents afférents à la prévision des coupes 2013, au programme des travaux 2013 et à l'état d'assiette 2014.

**Prévision des coupes 2013**

M. MESSERLIN présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2013 et précise que le bois façonné mis en vente sera du hêtre.



Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de ce document.

### **Programme de travaux patrimoniaux 2013**

M. MESSERLIN présente ce programme et précise que le point création de mares correspond à la décision du conseil Municipal prise le 30 octobre dernier.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de ce document.

### **État d'assiette 2014**

M. MESSERLIN présente l'état d'assiette 2014 qui n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette 2014.

M. RISACHER intervient à propos de Cosylval et demande ce qu'a réalisé cet organisme. M. MESSERLIN répond que Cosylval a déterminé, en 2012, des lots de coupe qui ont été cédés pour environ 700,-€. Cet organisme va intervenir le mois prochain pour préparer les lots pour la vente du 29 janvier 2013.

Pour terminer, il informe les conseillers municipaux que la vente des lots de fonds de coupe aura lieu le 29 janvier à la salle Schuffenecker à 20h.

### **Point 6 - Mise à disposition des agents communaux au profit d'organisme extérieurs**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de chiffrer l'action de la commune, en personnel et en matériel, au profit des différentes associations, et que le coût de son engagement apparaisse sous forme de subvention dans le budget des différentes associations. Pour ce faire, il est nécessaire que le Conseil Municipal détermine un montant horaire forfaitaire pour la mise à disposition d'un agent communal. En tenant compte des transports, déplacements et des frais accessoires, M. le Maire propose un tarif horaire de 20,-€ par agent mis à disposition au profit d'un organisme extérieur.

M. JAEG indique que cette mesure va augmenter le chiffre d'affaires (CA) des associations. Il rappelle qu'au-delà de 60 000,-€ de CA, l'association peut être soumise à l'impôt.

Par quatorze voix pour et une contre (M. JAEG), le Conseil Municipal décide de fixer à 20,-€ le tarif horaire d'un agent communal mis à disposition d'un organisme extérieur.

### **Point 7 - Délégations extérieures**

#### **Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin**

Le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin a tenu sa dernière assemblée à la Maison des Œuvres de Senheim. La commune a réceptionné un courrier de remerciements pour l'excellente organisation de cet évènement.

#### **ICARE**

M. STOECKLIN précise que la convention pour la mise à disposition de terrain à l'association sera signée en mairie le 11 janvier 2013 à 8h.

#### **Créaliance**

M. STOECKLIN précise, qu'au cours du dernier conseil d'administration, il a été constaté que l'association respecte son budget prévisionnel. Il rappelle, également, que le principal pourvoyeur de subvention est la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) et que les versements des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont au maximum.



### **Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA)**

M. le Maire s'est rendu au conseil d'administration du 11 décembre, lors duquel le Budget primitif 2013 a été voté en équilibre. Il y aura une légère augmentation des tarifs, mais la structure est actuellement complète.

### **Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)**

M. le Maire informe le conseil que, lors de la réunion plénière du 12 décembre de la CCVDS, il a fait le point sur les démarches entreprises par la commune au cours de cette mandature dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir de notre Maison de la Géologie. M. RUDLER Daniel, son Président, a commenté un diaporama sur ses missions et son fonctionnement actuel (personnel, bilan financier, bilan d'activités, les partenaires, le projet européen Géovillages, perspectives...).

M. le Maire a présenté le cahier de charges pour la réalisation de l'étude de définition du projet de développement et la délibération prise par notre conseil municipal.

Le débat qui a suivi a mis en évidence que l'assemblée n'avait pas de volonté à s'engager sur le financement de cette étude. Elle a, donc, décidé de reprendre à son compte, les termes de la délibération de la commune et de se tourner vers le Pays Thur Doller pour solliciter la prise en charge.

M. GAUGLER, président de la CCVDS, a confirmé, aujourd'hui, que, lors de la réunion de la commission de développement local, le Pays Thur Doller a décidé la prise en compte de la première partie de l'étude et de présenter ce dossier au subventionnement de la Région Alsace dans le cadre d'une convention intégrée de développement durable. La réponse de la Région est attendue pour le début de l'année.

### **Pays Thur Doller**

M. le Maire, suite à l'invitation reçue et transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, a participé à la réunion avec les professionnels de la santé du canton de Masevaux pour un débat sur la médecine de proximité. Il précise que les professionnels de notre village étaient tous représentés. Un état des lieux a été dressé, il s'avère qu'au niveau des médecins la densité est faible. Puis, les professionnels se sont exprimés sur ce sujet et en particulier sur l'avenir de la médecine de proximité dans notre secteur.

M. le Maire a convié les professionnels de santé exerçant à Sentheim pour une réunion de travail le 3 janvier 2013 et invite les membres du Conseil Municipal à y participer. Cette rencontre a pour but de dresser un état des lieux, d'examiner les solutions pour pérenniser l'offre de soins actuelle et pour favoriser son développement.

### **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable**

M. JAEG signale des travaux d'entretien et de remise à niveau des puits 2, 3 et 4, au cours de l'année 2013.

### **Syndicat Intercommunal d'Assainissement**

M. GENSBITTEL indique une baisse de la consommation d'eau, par conséquent une baisse des recettes pour l'assainissement entraînant une hausse de 7,8% du prix du mètre cube.

### **Point 8 - Divers et informations**

M. le Maire signale que le rapport de l'hydrogéologue pour le bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales est enfin parvenu à la mairie et a été transmis au cabinet AGE. Dès réception de la



facture, le dossier pour le versement de la subvention pourra être transmis à l'Agence du Bassin Rhin-Meuse.

M. le Maire informe les membres du Conseil que l'agence immobilière ORPI a intenté une action auprès du tribunal d'instance de Mulhouse à propos de l'acquisition du bâtiment « FELLMANN ». En mettant en avant une exclusivité pour le mandat de vente conclue avec l'ancien propriétaire, elle demande que la commune et l'ancien propriétaire s'acquittent du versement de la commission auprès de l'agence immobilière. La commune a fait jouer la protection juridique souscrite auprès de la CIADE.

Pour ce faire l'agence ORPI se réfère à un certain nombre d'éléments dont un bulletin de visite qu'aurait signé M. MESSERLIN.

M. le Maire indique que la Mairie a mis cette agence en relation avec le Comité d'Action économique du Haut-Rhin (CAHR), afin que celui-ci essaie, grâce à son réseau, de trouver des repreneurs pour ce bâtiment. Une visite des lieux ayant eu lieu dans ce sens et la commune n'a jamais signé quelque document que ce soit, ni demandé à ORPI de lui trouver un bâtiment.

La commune a demandé à Me MAUPOMÉ un mémoire pour préciser les conditions juridiques dans lesquelles cette vente a été conclue, mémoire remis au cabinet d'avocats retenu par notre compagnie d'assurances. La conclusion de cette affaire devrait intervenir au courant de l'année prochaine.

M. le Maire remercie M. RISACHER d'avoir pris en main l'organisation de la manifestation pour le téléthon avec le Conseil Municipal des Enfants ainsi que tous ceux qui ont participé à cette action.

M. le Maire remercie, également, toutes les personnes ayant participé à l'organisation de la fête des aînés dimanche dernier ainsi que la chorale de Sentheim pour son aimable participation.

M. le Maire félicite l'association Sentheim Animations pour l'organisation du marché de Noël malgré une météo défavorable.

### **Point 9 – Subvention**

M. RISACHER interroge M. le Maire à propos du courrier de l'association « les Cyclos de la Doller », adressé à la mairie le 14 novembre dernier. Par ce courrier, le président de l'association sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle afin d'équiper les jeunes membres qui participent aux sorties départementales et régionales en maillots.

M. le Maire répond que ce courrier est bien parvenu à la mairie et que cette demande sera intégrée aux demandes de subventions de l'année prochaine. Il précise également qu'il serait souhaitable qu'une estimation de la dépense soit communiquée à la commune.

M. STOECKLIN propose que l'association se rapproche éventuellement d'autres sponsors comme les entreprises.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h.



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Sentheim de la séance du 18 décembre 2012**

## ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2012
- 2°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2012
- 3°) Participation à la protection sociale complémentaire des agents de la commune
- 4°) Aménagement entrée ouest
- 5°) Forêt : prévisions des coupes et travaux 2013
- 6°) Mise à disposition des agents communaux au profit d'organisme extérieurs
- 7°) Délégations extérieures
- 8°) Divers et informations
- 9°) Subvention.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PERRIN	Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à M. HIRTH</b>	
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. RISACHER</b>	
ALTER	Marc	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à Mme BISSLER</b>	
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. GENSBITTEL</b>	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		